



**NATIONS  
UNIES**



**CONVENTION SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DÉSSERTIFICATION**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/5/Add.1 (A)  
4 octobre 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**

Troisième session

Recife, 15-26 novembre 1999

Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire

**MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION**

**EXAMEN DES RAPPORTS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES SUR LES MESURES PRISES  
POUR AIDER À L'ÉLABORATION ET À L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES D'ACTION,  
Y COMPRIS DES INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES  
QU'ILS ONT FOURNIES, OU QU'ILS FOURNISSENT,  
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

Note du secrétariat

Additif

Les résumés qui suivent ont été élaborés par le secrétariat sur la base des nouvelles contributions reçues après le 2 juillet 1999. On trouvera le texte intégral des rapports sur le site Web ([www.unccd.de](http://www.unccd.de)).

GE.99-66298 (F)

*France*

La coopération française appuie les actions qui visent à développer les compétences, les connaissances et la circulation des informations en matière de lutte contre la désertification. Les actions entreprises en 1999 concernent : l'appui aux systèmes africains d'information sur l'environnement (projet d'appui à la météorologie en Afrique du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), pour un montant de 8 millions de francs, programme AGRHYMET du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) pour un montant de 11 millions de francs et programme DOSE de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OS) avec ses composantes ROSELT, IMAGES et SID/SISEI pour un montant d'environ 14 millions de francs); le développement de partenariats en matière de recherche-développement sur la désertification pour un montant de 5 millions de francs; le lancement d'un programme de séminaires annuels de formation sur la désertification en direction des pays en développement; le soutien aux activités de l'OSS dans les domaines de la mise en oeuvre de la Convention (pour un montant de 1 million de francs) et de la valorisation permanente de leurs résultats auprès des acteurs de la lutte contre la désertification (pour un montant de 1,3 million de francs); et finalement la mobilisation des acteurs par l'organisation de journées sur la désertification et la réalisation de films de sensibilisation (pour un montant de 0,7 million de francs).

Pour suivre ces initiatives, la France s'est en outre dotée d'un Comité scientifique français sur la désertification. La coopération française soutient aussi fortement l'OSS avec un financement à hauteur de 55 % de l'ensemble de ses activités. Elle s'est également attachée, en concertation avec ses partenaires allemands et suédois, et avec le concours d'organisations internationales comme le Club du Sahel, à développer des outils qui doivent servir à : améliorer la prise en compte de la lutte contre la désertification dans nos programmes et développer la coordination, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention, entre nos activités, celles des autres donateurs et celles menées par les pays d'Afrique impliqués. Ces outils consistent en une grille de présentation de l'appui des donateurs à la mise en application de la Convention et une grille d'indicateurs d'insertion des projets dans le cadre de la CCD.

Enfin, la France facilite l'accès aux fonds pour l'environnement mondial, particulièrement en Afrique avec des projets en faveur de la lutte contre la désertification (environ 44 millions de francs, soit près de 40 % des engagements en Afrique subsaharienne); d'autre part, elle a lancé une initiative régionale "environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne" (pour un montant de 21,5 millions de francs) qui vise à mettre en place une procédure régionale de mobilisation des fonds du FEM au niveau du Sahel.

*Italie*

En septembre 1998, le Gouvernement italien a approuvé l'affectation de 600 000 dollars des États-Unis au Fonds international de développement agricole (FIDA) en vue de fournir une assistance aux administrations locales pour l'élaboration des plans d'action nationaux du Cap-Vert et du Niger.

Une mission du FIDA s'est rendue au Niger en mars 1999 pour : i) analyser le processus et les méthodes d'élaboration du Plan d'action national, en accordant une attention particulière au niveau de participation de la société civile et des collectivités locales; ii) déterminer les besoins d'assistance pour la mise en application du Plan d'action national au niveau local; iii) identifier les activités susceptibles d'être soutenues par le FIDA (politiques de l'environnement, mécanismes financiers) ainsi que des activités pilotes dans les domaines d'intervention couverts par des projets en cours financés par le FIDA; iv) élaborer un programme de travail et un budget détaillés concernant les activités d'appui du FIDA pour la période 1999-2000.

Une mission du FIDA s'est également rendue au Cap-Vert en mars 1999. Le Cap-Vert a été le premier pays d'Afrique à ratifier la Convention et le processus d'élaboration de son Plan d'action national est donc considéré comme l'un des plus avancés de la région. Le rapport de la mission du FIDA a toutefois mis en évidence certaines insuffisances dans l'intégration des différentes composantes du Plan. Il est recommandé de : i) poursuivre les activités d'assistance internationale tout au long du processus d'élaboration du Plan; ii) renforcer la dimension locale du Plan; iii) mettre au point des activités pilotes locales de lutte contre la désertification préalablement à la mise en oeuvre de programmes à plus grande échelle, comme le Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, coordonné par le FIDA.

#### *Japon*

De 1993 à 1998, le Japon a versé près de cinq millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale et au Fonds spécial de contributions volontaires créés par la résolution 47/188 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992. Le Japon a participé aux processus consultatifs et aux accords de partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment de la manière suivante : i) appui au Forum Asie-Afrique sur la lutte contre la désertification (tenu à Beijing en 1996 puis au Niger en 1997); ii) organisation de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (tenue à Tokyo en 1998). Les activités menées par le Japon dans le cadre de la coopération bilatérale à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes d'action à tous les niveaux peuvent être récapitulées comme suit : i) création et consolidation de systèmes de sécurité alimentaire en République centrafricaine et en République-Unie de Tanzanie; ii) contribution à l'amélioration des établissements de formation agricole et autres formations professionnelles au niveau local en vue de promouvoir des modes de subsistance différents; iii) amélioration de la situation économique dans le but d'éliminer la pauvreté et de garantir la sécurité alimentaire au Burkina Faso et au Niger; iv) planification familiale et promotion de la santé maternelle et infantile au Ghana et au Kenya; v) conservation des ressources en eau grâce à la stabilisation de l'approvisionnement en eau douce au Kenya, au Maroc, et au Sénégal; vi) reboisement et conservation des forêts au Bénin, au Mali et au Sénégal; vii) développement agricole axé sur les ressources en eau destinées à la production agricole en Égypte, au Malawi et en Tunisie; viii) développement et utilisation rationnelle de diverses sources d'énergie au Cameroun et au Zimbabwe; ix) renforcement des capacités et formation dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de l'utilisation des

ressources en eau; x) aide aux femmes d'Éthiopie et du Mozambique par le forage de puits et la culture des légumes; xi) études et recherches concernant la conservation des sols et des ressources en eau, le développement agricole et les méthodes socioéconomiques; xii) appui aux activités des organisations non gouvernementales sous forme de dons pour la mise en oeuvre de projets au niveau local par l'intermédiaire du Fonds japonais pour l'environnement mondial, de l'Épargne postale pour le volontariat international et du Centre japonais de promotion et de coopération internationales pour la sylviculture.

Le Japon a versé des contributions : i) au Fonds spécial de contributions volontaires et au Fonds d'affectation spéciale (4 892 000 dollars depuis 1994) pour le financement de diverses réunions organisées par le secrétariat et de la participation des pays en développement à la Conférence des Parties; ii) au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à l'appui des activités de lutte contre la désertification et, sous forme de données, à la Base de données sur les ressources mondiales (GRID) du PNUE; iii) à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'appui de ses activités dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (budget de base et contributions volontaires); iv) au Programme alimentaire mondial (PAM), qui fournit une aide alimentaire d'urgence aux victimes de la famine liée aux effets de la sécheresse; au FIDA pour le financement de divers projets agricoles contribuant à lutter contre la désertification des terres agricoles (220 millions de dollars); v) au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui forme des ressortissants des pays africains dans le cadre de projets-pilotes; vi) à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), au titre du budget ordinaire et du Fonds de contributions volontaires, pour l'appui aux activités de divers services météorologiques par l'intermédiaire notamment du Programme climatologique mondial et du Programme de météorologie agricole; viii) à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui met en oeuvre le Programme sur l'homme et la biosphère et un projet spécial intitulé "Les femmes, l'approvisionnement en eau et l'utilisation des ressources en eau" (budget de base et contributions volontaires); ix) à l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, aux fins de la recherche sur les cultures adaptées aux zones tropicales semi-arides; x) à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) pour le développement d'une industrie respectueuse de l'environnement et viable en Afrique;. xi) à la Banque mondiale, notamment au Fonds pour l'élaboration des politiques et la valorisation des ressources humaines, créé par celle-ci; xii) au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (environ 415 millions de dollars pour la première opération de reconstitution des ressources et 413 millions de dollars pour la deuxième); xiii) à la Banque africaine de développement, qui contribue notamment à un projet d'approvisionnement en eau en Tunisie et un projet d'irrigation au Zimbabwe.

#### *Pays-Bas*

Le total des contributions des Pays-Bas aux programmes et projets en cours de lutte contre la désertification en Afrique se monte à 823 millions de florins, dont 27 % (soit 218 millions) sont alloués au niveau central (ministériel ou départemental) et 73 % (soit 805 millions) par les ambassades.

Les principaux domaines d'intervention sont la protection directe de l'environnement, le développement rural intégré et le renforcement des institutions. Dans certains pays, comme le Burkina Faso et le Mali, les ambassades des Pays-Bas prennent une part active à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux et organisent régulièrement des consultations avec le Gouvernement. Dans les pays où la Convention ne compte pas parmi les priorités nationales, les ambassades se conforment aux orientations du pays tout en s'efforçant d'encourager la mise en oeuvre de la Convention ou d'appuyer les initiatives qui s'y rapportent. Au Burkina Faso, les Pays-Bas servent de chef de file. Dans deux autres pays, leur ambassade est membre du groupe de donateurs pour la lutte contre la désertification. Dans certains autres, comme le Mozambique, la coordination des donateurs n'est pas encore claire.

Dans le rapport des Pays-Bas, il est recommandé d'encourager la participation des populations locales et de la société civile à la mise en oeuvre de la Convention et des plans d'action nationaux. On y relève notamment l'insuffisance de la participation du secteur privé et de certains groupes sociaux comme les femmes, les éleveurs et les jeunes. Le degré de connaissance de la Convention varie considérablement d'un groupe de la société et d'une administration à l'autre. Bien que les activités de sensibilisation du public à l'importance de la lutte contre la désertification se soient multipliées, elles peuvent encore être renforcées. Dans certains pays, les responsables locaux ou gouvernementaux n'appuient pas suffisamment cette action. En vue d'améliorer la mise en oeuvre de la Convention, les Pays-Bas encouragent vivement la participation des parties prenantes à tous les niveaux. Leurs efforts actuels pour favoriser le dialogue avec les pays en développement se traduisent notamment par la décision de déléguer aux ambassades la prise de décisions concernant l'aide au développement et par l'adoption d'une approche sectorielle reconnaissant la responsabilité et le rôle prépondérant du gouvernement de chaque pays bénéficiaire dans le domaine de l'aide au développement.

#### *Suisse*

Dans la coopération bilatérale en matière de lutte contre la désertification, la Suisse accorde une priorité aux actions réalisables par les populations elles-mêmes. Les différents projets ont donc été réalisés en collaboration étroite avec les acteurs dans le but de renforcer les capacités et compétences de la population et des femmes en particulier en matière d'utilisation durable des ressources de leur environnement immédiat pour qu'elles puissent accéder à part entière à des partenariats à tous les niveaux, et dans des processus consultatifs et de mise en oeuvre de mesures de gestion durable des ressources. Ceci a pu se faire au niveau national dans des forums que les pays parties touchés organisent, dans des forums liés à la coordination, ou encore dans des rencontres d'organisations non gouvernementales du Sud et du Nord. La Suisse a toujours favorisé la participation des organisations non gouvernementales du Sud par des contributions financières volontaires, aussi bien pendant la phase de négociation de la CCD que pour la participation aux conférences des Parties. Elle a aussi soutenu financièrement l'établissement du réseau international d'organisations non gouvernementales sur la désertification (RIOD).

La Suisse prend activement part aux forums de consultation et de coordination organisés par les Nations Unies, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ainsi qu'aux tables rondes sectorielles que les pays parties touchés organisent dans le cas où la Suisse est représentée par un bureau de coordination de la coopération. Les ressources allouées aux programmes dans le domaine de la lutte contre la désertification en Afrique s'élèvent à un montant de 53 417 000 francs suisses (FS) pour la période de 1997-1999. Il s'agit donc en moyenne de FS 17,8 millions par an. L'engagement de fonds devra être du même ordre dans les années à venir. Par région, les totaux sont les suivants, pendant la même période de trois ans : Afrique du Nord : FS 3 697 000; Afrique de l'Ouest (Sahel) : FS 45 155 000; Afrique de l'Est et du Sud : FS 3 500 000; activités spécifiques : FS 1 065 000. Ces programmes et projets de coopération concernent les domaines d'activités suivants : élevage et agriculture, gestion des ressources naturelles, conservation des eaux et des sols, décentralisation, renforcement des capacités (socio-organisationnelles, techniques de gestion institutionnelles), formation, information, systèmes d'information et recherche. La Suisse a aussi contribué pour un montant total de FS 3,3 millions aux activités spécifiques des organes de la CCD pour la période de 1993-1999.

-----